



Numéro de facture	Référence client	Facture du
541251974551	5428012563	05.08.2025

• Nom du client : GAEC FERME CADIERGUES
• Adresse desservie : BOIS DE REILHAC
ESPEYROUX

Message

30213083 541251974551 541
(B19-42/313)-5704-1/2-22105-022105-A-2508040703092

GAEC FERME CADIERGUES
DOUMERGUE
46120 ANGLARS

Contacts

- Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07
- TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
- Accueil
ROUTE DE FIGEAC 46120 LACAPELLE
MARIVAL
Lundi, mercredi, vendredi de 09h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Votre facture du 5 août 2025

Votre relevé est estimé sur la base de votre consommation habituelle.

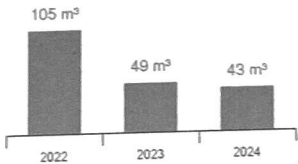
Votre consommation est de 29 m³

Montant prélevé le 20 août 2025 : 142,26 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	126,05
SM DU LIMARGUE-SEGALA- TERRITOIRE DU SUD SEGALA	
Organismes publics	16,21
Total facture	142,26
Montant à prélever	142,26

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera
prélevé à partir du 20 août 2025 sur votre compte numéro XXXXX652000.

Vos informations de prélèvement SEPA :
Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
Référence unique de mandat (RUM) : S-3-5428012563-000856290-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
BOIS DE REILHAC ESPEYROUX	29 m³	175021	015 mm	08/10/2024 1863	30/06/2025 1892	Relevé estimé

Votre facture en détail

► Distribution de l'eau potable

Abonnement

Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
Exploitation et maintenance du service	2e semestre 2025			33,51	5,50	
Redevance de mise à disposition de patrimoine public	2e semestre 2025			35,68	5,50	

Consommation

Part Syndicale	1er semestre 2025	29	0,8400	24,36	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2025	29	0,8942	25,93	5,50	

► Organismes publics

Consommation

Consommation eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2025	29	0,3200	9,28	5,50	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2025	29	0,0700	2,03	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	09-10-24 / 30-06-25	29	0,1400	4,06	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,39 € / m³ soit 0,00239 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 134,85 €

TVA 5,50 % : 7,41 €
TVA sur les débits : 7,41 €

Total facture TTC : 142,26 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saure.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.